



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/04/23-13 Du conseil municipal du 23 avril 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 27 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260423-DEL26-04-23-13-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception en préfecture : 27/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, réuni en séance publique, a délibéré et a adopté à l'unanimité la présente délibération, qui est lue et approuvée.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, réuni en séance publique, a délibéré et a adopté à l'unanimité la présente délibération, qui est lue et approuvée.

convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames GARMEL Isabelle, LERAUX Muriel, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique, LECONTE Ludivine.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Madame GARMEL Isabelle, Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 2
Votants : 15		

Monsieur Arnaud COUILLARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Conseil Départemental de la Manche sollicite le conseil municipal afin de participer au Fond de solidarité pour le Logement (FSL). Ce fond de solidarité est un dispositif départemental dont l'objectif est d'aider les personnes en difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement, par le biais d'aides financières et de mesures d'accompagnement.

En 2025, 898 ménages ont pu être relogés grâce au FSL dans la Manche. 1 503 ménages ont quant à eux été aidés pour le paiement de leur loyer ou de leurs factures d'énergie, de chauffage et d'eau.

Le montant de la participation de la commune est calculé selon la base suivante : 0.60€ par habitant soit pour la commune de Bricqueville la Blouette (535 habitants) une participation d'un montant de 321€.

Après avoir pris connaissance du courrier du Conseil Départemental et ouï l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE** la participation de la commune au Fond de Solidarité Logement du Conseil Départemental pour un montant de 321 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026, section fonctionnement.

Le secrétaire de séance
Arnaud COUILLARD

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 27 AVR. 2026

Publication sur le site internet le

27 AVR. 2026

